



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

Ameublement (fabrication)

IDCC : 1411 **

Base de salaire

SMIC

Salaire mensuel pour 151,67h 1 430,25 € *

Age apprentis	1ère année	2ème année	3ème année	MC ou Connexe
Moins de 18 ans	35% 500,59 €	40% 572,10 €	55% 786,64 €	55% 786,64 €
De 18 ans à moins de 21 ans	45% 643,61 €	55% 786,64 €	65% 929,66 €	70% 1 001,17 €
21 ans et plus	55% 786,64 €	65% 929,66 €	80% 1 144,20 €	80% 1 144,20 €

* Le montant du smic mensuel brut s'élève à 1 430,25 € sur la base de 35 h hebdomadaires. Ce chiffre est obtenu en multipliant 151,666 h (35hx52/12) par 9,43€. Par commodité, il a été retenu une durée mensuelle du travail arrondie à 151,67 h. Sur cette base, le smic mensuel brut s'élève à 1 430,25 €

**Article 2.2 de l'accord du 07/12/2011 étendu par arrêté du 30/10/2012 paru au Journal officiel du 07/11/2011.

Les montants des rémunérations fixées sont majorés à compter du premier jour du mois suivant le jour où l'apprenti atteint 18 ou 21 ans

